



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE VINEUIL-SAINT-FIRMIN
Département de l'Oise
Arrondissement et Canton de Senlis

Année 2025

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°048

**RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DANS DIVERSES RUES-
RÉALISATION DE MARQUAGES AU SOL**

Le Maire de la Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-24, L.2211-1 à L 2212-2 inclus L 2213-1 et L 2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu la demande du 6 avril 2025 faite par l'entreprise MARK N'PARK située 546 rue des Griffons 60490 Ressons-Sur-Matz,

Considérant que la réalisation de marquages au sol dans diverses rues de la commune peut présenter un danger et nécessite de réglementer la circulation.

ARRETE

Article 1: le jeudi 10 avril 2025 de 9h00 à 18h00, l'entreprise MARK N'PARK procédera à des marquages au sol « 30 » dans les rues suivantes :

- Rue de Senlis
- Rue de Chantilly
- Rue de la Duchesse de Chartres
- Allée du Bois Coupé
- Avenue de la Bouleautière
- Avenue de Verdun

Article 2 Pour garantir la sécurité de la circulation routière et du chantier, en agglomération :

- La circulation sera alternée par demi-chaussée au droit des travaux.

Article 3 L'entreprise MARK N'PARK est chargée de mettre en place la signalisation routière adaptée pour guider les usagers et de prendre toutes les dispositions nécessaires à la sécurité des véhicules et des piétons.

L'entreprise MARK N'PARK sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 4 A la fin des travaux, l'entreprise MARK N'PARK devra remettre en état les trottoirs et la chaussée comme initialement.

Article 5 Les infractions au présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

Article 6 La Secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de CHANTILLY
- Monsieur le Chef de la Police Municipale
- Centre de secours de Lamorlaye
- L'entreprise MARK N'PARK

FAIT À VINEUIL-SAINT-FIRMIN, le 8 avril 2025.

Le Maire,

François LANCERAUX

